

FOISCHES *Info*

BULLETIN D'INFORMATION du CONSEIL MUNICIPAL - janvier 2013 - N° 5



Semaine du goût



Le 26 octobre les enfants de l'école de foisches ont participé à la semaine du goût. Après avoir visité le jardin et cueilli différents légumes anciens, ils ont confectionné une soupe. Les enfants ce sont tous retrouvés autour d'une table pour déguster le fruit de leur travail.



Soirée Halloween

Le comité des fêtes a organisé la soirée d'Halloween le 3 novembre dernier.

Une assiette de charcuterie d'Hargnies et ses accompagnements ont été servis à 87 personnes présentes à cette soirée, animée par « CNS sonorisation ».

Un retour aux sources pour certains !

Repas annuel du CCAS

Le 2 décembre dernier pour la première fois dans la commune, le CCAS a proposé aux anciens du village un repas de fin d'année, servi par M. Lelong à la salle polyvalente. Les nombreuses personnes du village ont apprécié cette journée animée par « le voyageur solitaire » qui a duré jusqu'en soirée. Pour ceux qui n'ont pas pu se déplacer les repas ont été livrés.

Nous espérons vous voir encore plus nombreux l'année prochaine !



Infos Pratiques

Mairie de Foisches

Tél. : 03 24 42 07 03 - Fax: 03 24 42 22 34

mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Le mardi de 18h00 à 20h00

Le vendredi de 18h30 à 19h30

Calendrier des messes à Foisches

29/01/2013 à 18h30 - 19/02/2013 à 18h30

Nouveaux matériels pour la cuisine à la salle polyvalente

C'est avec l'achat d'une chambre froide, d'un four d'une capacité de 100 couverts, d'un piano à gaz avec coup de feu, de nouveaux frigos bar 4 portes et d'un lave vaisselle minute industriel, que la cuisine a fait peau neuve. La vaisselle a trouvé sa place dans les anciennes penderies de l'entrée.



Deuxième partie du matériel communal livré

Dans le courant du mois d'octobre la deuxième partie du matériel communal a été livrée, à savoir: une remorque, un élévateur nacelle de 7 m, une benne, un épandeur de sel, et une lame chasse-neige.



VOTRE COMMUNE

Crèche vivante

Profitant de notre messe mensuelle, Foisches a fêté Noël avec un peu d'avance. Dans une église illuminée, devant la crèche, les enfants ont interprété, avec beaucoup de cœur, un joli conte « Le Noël d'Eliassim ». Avec de nombreux paroissiens, l'abbé Fleury a ensuite célébré la messe au milieu des chants de Noël.



Arbre de Noël

C'est avec des chants de Noël et différents textes appris au cours de l'année, que les élèves de l'école ont commencé le spectacle orchestré par l'institutrice Madame Haussard. Puis les élèves qui sont en classe d'anglais ont interprété un chant de Noël dans la langue de Shakespeare, sous la direction de Madame Robinet professeur d'anglais. Différents parents d'élèves ont pris le relais avec quelques danses de l'été. Le goûter confectionné par les parents arriva à point. L'après-midi s'est continué dans la joie avec l'arrivée du père Noël et un spectacle de magie et de ventriloque. Un souper « lasagne à 5 € » animé par DJ Patrick a clôturé cette belle journée organisée par le comité des fêtes.



Réveillon du nouvel an

C'est le comité des fêtes qui organisait la soirée du nouvel an à la salle polyvalente, ce fut un succès avec pas moins de 150 personnes. Au menu buffet froid, fromage, désert et la traditionnelle soupe à l'oignon, le tout pour 35 euros par personne. L'ambiance était assurée par la « CNS sonorisation ».



Compte rendu du conseil municipal 2012

SÉANCE DU 12 OCTOBRE

Assemblée générale du club « Euro loisirs »

Le 3 janvier, l'association « euro loisirs » a fait son assemblée générale dans la salle des associations. L'élection d'un nouveau bureau a eu lieu.

Président: Dubois Annie
Trésorier: Lehman Rolf
Secrétaire: Lannoy Lydie

Membres du bureau: Eva Tinois, Danièle Kosiak, Dubois Michel, Dejoncheere Jj, Adam Bernard, Da pont Dino. Le club compte actuellement 35 membres, ils jouent à la belote tous les jeudis à 14 h 00.

Préau de l'école

La commune après la demande des parents d'élèves a voté pour la rénovation partielle du préau de l'école, à savoir la peinture intérieure faite par les ouvriers communaux.

L'électricité quand à elle sera réalisée aux prochaines vacances scolaires en février par la société D. Cabus.



Poubelle au cimetière

La commune a mis en place des poubelles de tri sélectif: une pour les déchets verts et l'autre pour les plastiques.



signer tous les documents afférents à cette acquisition.

DISSIMULATION HTA LA ROCHE AUX CHATS TRANCHE 2 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de participer financièrement à hauteur de 25 % aux travaux de dissimulation HTA de la Roche aux Chats pour un montant de 2695,00 €. L'autre partie de l'opération sera réglée par le Syndicat d'Électrification de la Vallée de la Meuse. L'estimation totale HT de l'opération s'élève à 10780,00 €.

RENFORCEMENT CBS LA ROCHE AUX CHATS TRANCHE 1 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de participer financièrement à hauteur de 25 % aux travaux de renforcement souterrain CBS la Roche aux Chats pour un montant de 18305,00 €.

L'autre partie de l'opération sera réglée par le Syndicat d'Électrification de la Vallée de la Meuse. L'estimation totale HT de l'opération s'élève à 73220,00 €.

Madame LANNOY informe les conseillers de la demande de M. MOUSSAOUI, celui-ci souhaiterait que la commune installe un miroir à proximité de son habitation car il y a un manque de visibilité lorsqu'il sort de chez lui. Le Conseil demande à ce que cette question soit mise au prochain ordre du jour.

Celle-ci informe également le conseil que des personnes lui ont demandé si la commune pouvait installer des bancs près des tilleuls.

M. DUTHOIT et Madame LANNOY pensent qu'il faudrait installer des bancs un peu partout dans le village. La Commission des Travaux pourrait se rendre sur place afin de regarder où les bancs pourraient être installés.

M. DEBOWSKI présente un devis de l'entreprise URANO relatif à la pose d'enrobés à la place des dalles engazonnées allant de chez M^{me} CAILLE jusque chez M. BOUXIN ainsi que de chez M. SAXE jusque chez M. BLETRIX. Le montant des travaux s'élèverait à 18930 € HT. Celui-ci présente au conseil une deuxième solution qui consisterait à faire une étude de l'assainissement avant la pose de l'enrobé. Il demande aux conseillers de réfléchir à ce problème.

PRIX D'ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS LOTIN POUR L'EXTENSION DU FUTUR LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention de M. JOUNIAUX, fixe le prix d'acquisition des parcelles de terrain à 7,62 € le m². Ces deux parcelles de terrain cédées à la Commune sont d'une superficie respective de 46 m² et 720 m² environ. Le Conseil charge le Maire à

VIABILISATION DES SIX PARCELLES À BÂTIR FUTUR LOTISSEMENT « LES COUTURES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de viabiliser les six parcelles de terrain à bâtir du futur lotissement « Les Coutures ».

M. DEBOWSKI laisse la parole à M. DUTHOIT qui s'est chargé de trouver des devis pour la future plaine de jeux et ce en contactant différentes sociétés.

Trois devis avec 8 propositions sont présentés au conseil, à savoir 3 propositions de la société IMAGE, trois propositions de la société TECHNO'FLOR et deux propositions de la société ABC CONCEPTEUR D'ESPACES.

Selon M. DUTHOIT, la proposition n° 3 de la société IMAGE « La maison dans les arbres » semblerait être la mieux adaptée.

Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil retient la proposition n° 3 de la société IMAGE. Toutefois, il souhaiterait remplacer un jeu à ressort par un autre jeu appelé « Les Roseaux ».

CRÉATION D'UNE PLAINE DE JEUX

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de trois devis avec 8 propositions différentes et après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention de M. JOUNIAUX uniquement pour l'emplacement de la plaine de jeux, retient le devis de la société IMAGE, relative à la proposition n° 3 sur le thème « La maison dans les arbres » pour un montant HT de 14950,00 € soit 17880,20 € TTC.

Les box et le terrain de boules seront faits en même temps que la plaine de jeux.

M. DUTHOIT propose d'enlever les anciens réverbères à boule situés sur le parking de la Mairie afin d'installer ceux-ci sur le terrain de pétanque et de mettre à la place deux nouveaux réverbères semblables à tous ceux installés dans le village.

Il informe également le Conseil que le Citroën Berlingo a été livré le 10 août dernier. Le tracteur et la nacelle ont été livrés le 27 septembre, la remorque le 12 octobre et le chargeur devrait arriver pour le 18 octobre. Les deux adjoints techniques de la voirie ont passé avec succès la première partie du CACES les 1^{er}, 2 et 3 octobre.

Quant à la deuxième partie du CACES concernant l'utilisation de la nacelle et du chargeur, celle-ci est prévue les 29, 30 et 31 octobre.

M. DUTHOIT s'est également chargé de rechercher diverses propositions concernant divers équipements pour les deux adjoints techniques de la voirie, à savoir: un harnais de sécurité, deux casques et un aspirateur professionnel. Trois offres de prix sont présentées aux membres du conseil: FOURNITURES EXPRESS à RANCENNES, la société DEPHI ainsi que le catalogue MANUTAN.

Compte rendu du conseil municipal 2012 (suite)

ACQUISITION ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX DE LA VOIRIE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions relatives à l'acquisition d'équipements divers pour les employés de la voirie et après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le devis de la société FOURNITURES EXPRESS, pour un montant total de 702,45 € HT, à savoir: un harnais de sécurité (96,65 € HT), 2 casques de chantier (36,80 € HT), u aspirateur professionnel (569,00 € HT).

REMBOURSEMENT GROUPAMA POUR DÉGÂT DES EAUX

Le Conseil Municipal, unanimement donne son aval pour l'encaissement d'un chèque émanant des assurances GROUPAMA relatif au remboursement d'un montant de 1 111,44 € concernant le dégât des eaux du logement communal.

REMBOURSEMENT CFDP AFFAIRE COMMUNE CONTRE LAURENT JEAN-NOËL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval pour l'encaissement d'un chèque d'un montant de 750 €, dans le cadre de la protection juridique de la commune, dans l'affaire qui l'oppose à M. Jean-Noël LAURENT. Ce chèque correspond au remboursement des honoraires réglés à Maître ANTONY.

CHOIX D'UN AVOCAT DANS L'AFFAIRE OPPOSANT LA COMMUNE AU GAEC DE LA FAGNE

M. JOUNIAUX n'est pas d'accord sur le principe du règlement de la facture de Maître ANTONY concernant l'affaire référencée, sans même demander préalablement l'avis du Conseil sur le choix de l'avocat dans ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 4 voix contre de M^{me} LANNOY, M. BAYARD ayant donné procuration à celle-ci, Messieurs JOUNIAUX et DUBOIS, désigne Maître ANTONY pour défendre les intérêts de la commune qui l'oppose au GAEC de la Fagne.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CANTONS DE GIVET FUMAY ET REVIN POUR LES RÉÉMETTEURS DE TÉLÉVISIONS (SIRT)

Vu la délibération n° 2011-06-092 du 14 juin 2011, précisée par délibération n° 2011-07-176 du 28 juillet 2011 du Conseil de Communauté, approuvant le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet et approuvant le principe des dissolutions du syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et du Syndicat Intercommunal des cantons de GIVET-FUMAY-REVIN pour les réémetteurs de télévisions (SIRT), Vu la promulgation du SDCI par le Préfet, par arrêté n° 2011-674 du 16 décembre 2011. Considérant le courrier du Préfet des Ardennes du 19 avril 2012 expliquant les modalités à suivre pour supprimer le SIRT,

dans le respect de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° 2012-06-117 du Conseil de Communauté du 21 juin 2012, décidant le transfert de la compétence du SIRT, des communes à la communauté, à compter de la dissolution du syndicat et précisant les modalités de ce transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide de demander au Préfet des Ardennes le transfert, de la commune de FOISCHES à la Communauté, de la compétence de la gestion des réémetteurs de télévision sur le territoire communautaire, à compter de la dissolution du syndicat en question.

- Précise que le transfert de compétence se limite à la gestion des installations initialement gérées par le syndicat et composées des réémetteurs hertziens de GIVET, VIREUX-WALLERAND, FUMAY, HAYBES, VIREUX-MOLHAIN, RANCENNES et FROMELNENNES ainsi que des réseaux câblés situés sur les communes de LANDRICHAMPS, FÉPIN, MONTIGNY SUR MEUSE et HARGNIES, pour la retransmission du bouquet numérique terrestre des chaînes gratuites diffusées sur le territoire national uniquement, à l'exclusion de tout autre équipement.

DEVIS FRÉDÉRIC HESBOIS VOLETS MAIRIE

Le Maire présente le devis de M. HESBOIS relatif au remplacement des volets de la Mairie.M. DUTHOIT souhaiterait que les volets ne soient pas en chêne mais en bois exotique. Le conseil donne son aval et demande au Maire que M. HESBOIS refasse une nouvelle proposition avec des volets en bois exotique. Ce point de l'ordre du jour sera reporté lors d'un prochain conseil.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE MATERNELLE D'AUBRIVES

Comme tous les ans, le Maire d'AUBRIVES fait parvenir à la commune la participation de FOISCHES aux frais de fonctionnement de l'école maternelle d'AUBRIVES. Pour l'année scolaire 2011/2012, la participation réclamée à la commune s'élève à 5 996,48 € pour 7 élèves qui étaient en école maternelle soit 856,64 € par élève. Le Maire informe le conseil qu'il maintient sa position quant au non règlement des factures transmises annuellement par la Mairie d'AUBRIVES.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE - EMPLOI TEMPORAIRE POUR BESOIN OCCASIONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention de M. DUTHOIT, ayant des liens familiaux avec l'intéressé, renouvelle le contrat à durée déterminée de M. Brice LAURENT, employé communal, pour une durée de 1 an et ce à compter du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013. Cet emploi temporaire sera à 35 heures semaine. Le Conseil fixe la rémunération de ce poste à celle d'un adjoint technique territorial de 2^e

classe au 1^{er} échelon, indice brut 297, indice majoré 308.

Madame LANNOY présente trois devis pour la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente, à savoir:

- Société FENAT pour un montant de 18 581,06 € TTC
- Société ÉVOLUTION pour un montant de 18 555 € TTC
- ÉNERGIE CONCEPT pour un montant de 20 549,67 € TTC

RÉNOVATION DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des 3 propositions relatives à la rénovation de l'équipement de la cuisine de la salle polyvalente et après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 voix contre de M. SAXE, donne son aval pour le devis de la société FENAT qui s'élève à 18 581,06 € TTC.

M. JOUNIAUX présente un devis de M. Christian GALICHET d'un montant de 350 € concernant des photographies aériennes prises sur le site du village de FOISCHES. Ces photographies seront propriété de la commune.

PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES SUR LE SITE DE LA COMMUNE DE FOISCHES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention de M. SAXE, accepte le devis de M. Christian GALICHET, s'élevant à 350 €, relatif aux photographies aériennes prises sur le site de la commune de FOISCHES.

M. JOUNIAUX demande à prendre la parole en tant que délégué des parents d'élèves. Celui-ci informe le Conseil qu'il serait nécessaire d'effectuer des travaux dans le préau de l'école, à savoir : peinture, installation de panneaux en bois, électricité à refaire.

Un devis relatif à l'équipement électrique du préau a été demandé auprès de l'entreprise Denis CABUT.

Madame LANNOY informe les conseillers que M. l'abbé FLEURY souhaiterait louer la salle polyvalente afin de fêter ses 60 ans. Celui-ci demande à la commune si celle-ci accepte de lui céder la salle polyvalente à titre gracieux.

LOCATION À TITRE GRACIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE À M. L'ABBÉ FLEURY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 4 voix contre de Messieurs DEBOWSKI, SIMON Bernard ayant donné procuration, DUTHOIT, DUBOIS, accepte de louer à titre gracieux la salle polyvalente à M. l'abbé FLEURY.

